

Secondaire

Tâche éducative (TÉ)		Autres tâches professionnelles (ATP)		
Cours et leçons 17 heures 5 minutes par semaine 615 heures annuellement	+	Général 6 heures 56 minutes par semaine 250 heures annuellement	=	<p>32 heures en moyenne par semaine dont</p> <p>30 heures en moyenne par semaine à l'école et</p> <p>2 heures en moyenne par semaine à l'endroit et au moment déterminé par l'enseignante</p> <p>1 280 heures annuellement</p>
+		+		
Autres tâches éducatives 2 heures 55 minutes par semaine 105 heures annuellement		Journées pédagogiques 110 heures annuellement		
=		=		
20 heures en moyenne 720 heures annuellement		12 heures en moyenne 560 heures annuellement		

Secondaire

Tâche éducative (TÉ)

La **tâche éducative** comprend des activités professionnelles **confiées** par la direction. Au secondaire, la tâche éducative est de 20 heures par semaine. Elle est constituée de deux éléments distincts :

- A) Présentation des cours et leçons
- B) Tâche éducative autre que les cours et leçons

Exemples :

- Récupération
- Encadrement
- Parascolaire
- Surveillance

Autres tâches professionnelles (ATP)

En plus de la tâche éducative, les **12 heures**, appelées « autres tâches professionnelles » complètent la tâche globale. Ces 12 heures se composent de trois volets :

1) ATP – Général (6 h 56)

- Accueil et déplacements;
- Rencontres (niveau, cycle, matière, concertation...);
- Échanges, communications, suivis, imprévus;
- Plans d'intervention;
- Comités
- Activités étudiantes

2) ATP – Perso (3 heures)

- Tâches **déterminées par l'enseignante**
- Moment déterminé par l'enseignante, dans l'amplitude.
- À faire à l'école.

3) ATP – Perso+ (2 heures)

- Tâches **déterminées par l'enseignante.**
- Moment déterminé par l'enseignante
- Au lieu **choisi** par l'enseignante

Les tâches faites dans les ATP – Perso peuvent être, notamment :

- Préparation d'activités de formation et d'éveil;
- Lecture de documents;
- Photopies;
- Correction...